

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 novembre 2023

N° 23/027

JD/RJ/SA

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 06 juillet 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre du mois de novembre, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents (11) :

M. Michel BRUNET, Mme Josselyne COSTE-LENNON, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Christophe IACOBBI, M. Gilbert REINAUDO, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, M. Gérard BENOIT, suppléant de M. René VILLARD

Absents représentés (4 procurations) :

Mme Sabine DANERI, donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN.
Mme Brigitte DURAND, donne procuration à Mme Michèle COTTRET.
M. Bernard LIPERINI donne procuration à M. Michel GRAMBERT.
Mme Marion MARCHAL donne procuration à M. Jacques DEPIEDS.

Absents excusés (4) :

M. Gérard AURRIC et sa suppléante Mme OGGERO-BAKRI Céline, M. Serge PRATO, M. Patrick VIVOS, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNAT.

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Où l'exposé du président ;

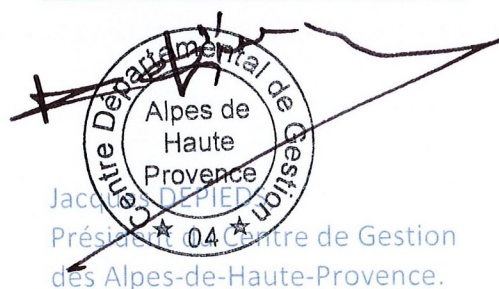
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 15 voix pour :

✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 06 juillet 2023.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par* voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 24/11/2023


Jacques DEPIEDS
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.